

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Ana Roch*

*Date de dépôt : 20 mai 2021*

## **Question écrite urgente**

### **Réforme de l'impôt sur les véhicules, quid pour l'Etat ?**

Selon le conseiller d'Etat chargé des transports, Serge Dal Busco, l'impôt voitures pourrait connaître une cure de jouvence. Selon ses dires, il ne souhaite pas que par le biais de cette réforme l'Etat en profite pour se remplir davantage les poches.

Il en découle un chapelet de mesures, type bonus, malus, CO<sub>2</sub>, électrique, hydrogène, surtaxe, poids, KW, prime à l'achat et on en passe. Bref, une chatte n'y retrouverait pas ses petits.

Dans le cadre de cette réforme, nos questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il transmettre le détail des frais relatifs à l'impôt sur les véhicules de manière détaillée par départements pour les années 2020/2021 ?***
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il transmettre le détail des frais relatifs à l'impôt sur les véhicules de manière détaillée pour les régions publiques, TPG, IMAD, SIG, AIG, HG pour les années 2020/2021 ?***
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il comparer ces chiffres en perspective de l'éventuelle application de cette réforme ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.